

Règlement du jeu concours

« Camping Le Bosc »

- du 3 au 31 août 2021 -

- Article 1 : *Organisateur*
- Article 2 : *Participation*
- Article 3 : *Annonce du jeu*
- Article 4 : *Principe du jeu et modalités de participation*
- Article 5 : *Conditions de validité*
- Article 6 : *Désignation des gagnants*
- Article 7 : *Dotations / lots*
- Article 8 : *Modalités d'attributions des dotations*
- Article 9 : *Communication du gagnant et droits*
- Article 10 : *Modification des dates du jeu*
- Article 11 : *Vérification de l'identité des participants*
- Article 12 : *Responsabilité*
- Article 13 : *Dépôt du règlement*
- Article 14 : *Interprétation du règlement*
- Article 15 : *Droit applicable et attributions des compétences*
- Article 16 : *Acceptation du règlement*
- Article 17 : *Informatique et libertés*
- Article 18 : *Protection des données - RGPD*

Article 1 : Organisateur du jeu

Le Camping Le Bosc** Saint-Cyprien**, n° SIREN 40445179100028, dont le siège est situé 40 rue Blaise Cendrars, 66750 Saint-Cyprien, organise par l'intermédiaire du réseau social Facebook un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat, ouvert du mardi 3 août 2021 (03/08/2021) 08:00 inclus au mardi 31 août 2021 (31/08/2021) 18:00 inclus, heure de Paris (France) dans les conditions prévues au présent règlement.

Article 2 : Participation

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure âgée de plus de 18 ans, quel que soit son pays de résidence, disposant d'une connexion à Internet et possédant un compte sur le réseau social Facebook. La participation au jeu exclut le personnel du camping Le Bosc et de l'EPIC

Office de Tourisme de Saint-Cyprien et leur famille (même nom, même adresse), les membres du jury, toute personne ayant collaboré à l'organisation du jeu.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 3 : Annonce du jeu

Ce jeu est annoncé sur :

- La page Facebook « Camping Le Bosc », avec la publication de messages de promotion du jeu

L'annonce, le règlement et les conditions de participation au jeu seront accessibles à tout moment sur : www.tourisme-saint-cyprien.com.

Article 4 : Principe du jeu et modalités de participation

1 – Principe du jeu

Du 3 au 31 août 2021, le camping Le Bosc organise un jeu-concours sur la page Facebook « Camping Le Bosc ».

Pour participer au jeu, le joueur doit identifier sur la publication du jeu « Camping Le Bosc » deux personnes avec qui il aimerait passer des vacances au Camping Le Bosc de Saint-Cyprien. La réponse s'effectuera dans les commentaires de la publication. Le participant ne peut jouer qu'une seule fois (il ne peut laisser qu'un seul commentaire).

Un tirage au sort parmi les réponses valides sera effectué de manière automatisée le mercredi 1er septembre à 12:00. Les gagnant(e)s désigné(e)s remporteront un bon cadeau pour un séjour d'une semaine en mobil-home 4/6 personnes en zone Premium au Camping Le Bosc**** Saint-Cyprien, valable en juillet 2022 et un séjour d'une semaine en mobil-home 4/6 personnes en zone Premium au Camping Le Bosc**** Saint-Cyprien, valable pendant toute l'année 2022 (excepté juillet et août, excepté pendant les périodes de fermeture du camping).

2 - Modalités de participation

Afin de participer au jeu, chaque participant devra veiller à suivre les modalités impératives suivantes dont il prend connaissance :

- Une seule réponse autorisée par personne

- La réponse s'effectue directement en commentaire de la publication du camping Le Bosc sur sa page Facebook Camping Le Bosc.

Toute participation incomplète, inexacte ou ne respectant pas les modalités ci-dessus ne pourra pas être prise en compte et entraînera par conséquent la nullité de la participation.

Article 5 : Conditions de validité

Ce jeu est organisé par le Camping Le Bosc à des fins ludiques et participatives. Chaque participant s'engage à ce que les commentaires publiés ne portent aucune atteinte aux droits de tiers quels qu'ils soient et sur quelque fondement que ce soit. Chaque participant s'interdit formellement de publier ou de partager dans le cadre du jeu toute photographie empruntant ou utilisant tout élément protégé par les droits de propriété intellectuelle ou industrielle appartenant à tout tiers dont il n'aurait pas obtenu l'autorisation préalable et certaine. Chaque participant s'interdit également de publier ou partager toute photographie à caractère pornographique, raciste ou xénophobe, ainsi que toute photographie dénigrante ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale. Le Camping Le Bosc se réserve expressément le droit d'éliminer sans justification dans le cadre du jeu toute publication considérée en tout ou partie comme ne respectant pas les conditions de validité ci-dessus énoncées ou susceptible de nuire à l'image du Camping Le Bosc.

Article 6 : Désignation des gagnants

Le jeu sera clôturé le mardi 31 août 2021 (31/08/2021) à 18 :00, heure de Paris (France). Le tirage au sort parmi les bonnes réponses s'effectuera de manière automatisée le mercredi 1^{er} septembre 2021 (01/09/2021) à 12:00 à la suite duquel les noms/pseudos des gagnant(e)s seront communiqués sur la page Facebook du Camping Le Bosc.

Article 7 : Dotations / lots

La dotation est composée de deux lots.

Un séjour d'une semaine au Camping Le Bosc**** en mobil-home 4/6 personnes en zone Premium, valable pendant toute l'année 2022 (excepté juillet et août, excepté périodes de fermeture du camping).

, d'une valeur minimum de : 290€ TTC.

Un séjour d'une semaine au Camping Le Bosc**** en mobil-home 4/6 personnes en zone Premium, valable au mois de juillet 2022.

, d'une valeur minimum de : 500€ TTC.

Article 8 : Modalités d'attributions des dotations

Les gagnant(es) seront annoncé(e)s sur la page Facebook Camping Le Bosc. Il ou elle sera alors invitée à fournir au Camping Le Bosc ses coordonnées précises : nom, prénom, date de naissance, adresse, ville, code postal, pays, numéro de téléphone, adresse e-mail par message privé sur la page Facebook Camping Le Bosc. Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation. Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement au Camping Le Bosc et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Le Camping Le Bosc ne pourra être tenu pour responsable de l'utilisation des données personnelles et nominatives dont disposera Facebook en tant que support du jeu-concours.

Si le gagnant ne se manifeste pas dans les 30 jours après l'annonce des résultats, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et il n'y aura pas nouveau gagnant désigné pour ce lot. Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'un des gagnants ne réponde pas aux critères du présent règlement son lot ne lui serait pas attribué et resterait la propriété du Camping Le Bosc. La dotation ne pourra en aucun cas être reprise ou échangée contre sa valeur en espèce ou contre toute autre dotation, ni transmise à des tiers. Cependant, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, le Camping Le Bosc se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée une autre dotation d'une valeur équivalente. La dotation ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité du Camping Le Bosc en ce qui concerne la dotation, notamment sa livraison, son état et ses qualités.

Article 9 : Communication du gagnant

Chaque participant déclare et garantit être seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'objet de sa participation et par conséquent avoir seul la qualité pour en céder les droits d'exploitation.

Article 10 : Modification des dates du jeu

Le Camping Le Bosc ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, ou d'évènements indépendants de sa volonté, il était amené à annuler le présent jeu, à le réduire, ou à le prolonger, le reporter ou à en modifier les conditions.

Le Camping Le Bosc se réserve la possibilité de prolonger ou réduire les dates de durée du jeu.

Article 11 : Vérification de l'identité des participants

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur lieu de résidence. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect des dispositions légales concernant le respect de la vie privée. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte, inexacte pourra entraîner l'élimination de la participation.

Article 12 : Responsabilité

Le Camping Le Bosc ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau "Internet" ou du réseau social Facebook empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, Le Camping Le Bosc ne saurait être tenu responsable d'éventuels actes de malveillance externe. Si Le Camping Le Bosc met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, il ne saurait cependant être tenu pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du jeu, mails erronés), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité. En outre, Le Camping Le Bosc n'est pas responsable en cas : - De problèmes de liaison téléphonique, - De problèmes de matériel ou logiciel, - De destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable au Camping Le Bosc, - D'erreurs humaines ou d'origine électrique, - De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu ou de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort. Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté du Camping Le Bosc, celui-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu. Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, Le Camping Le Bosc se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. Chaque commentaire publié est sous la seule responsabilité du participant. Le Camping Le Bosc ne sera en aucun cas tenu responsable en cas de réclamation et/ou d'action intentée par toute

personne sur quelque fondement que ce soit au titre du contenu publié par les participants dans le cadre du présent jeu.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeu et non à Facebook. Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

Article 13 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est consultable gratuitement sur le site de l'Office de Tourisme (www.tourisme-saint-cyprien.com). Une copie du règlement est adressée à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande. Cette demande peut être adressée par mail à contact@otstcyp.com ou par voie postale à l'adresse suivante : EPIC OFFICE DE TOURISME DE SAINT-CYPRIEN – Jeu Facebook – Camping Le Bosc – Quai Arthur Rimbaud - 66750 Saint-Cyprien.

Article 14 : Interprétation du règlement

Le Camping Le Bosc tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel. Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse du jeu et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu. Le présent règlement est soumis au droit français.

Article 15 : Droit applicable et attributions des compétences

Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis au Tribunal de Grande Instance de Perpignan.

Article 16 : Acceptation du règlement

La participation au présent jeu emporte l'acceptation pleine et entière de l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement.

Article 17 : Informatique et libertés

Chaque Participant dispose, en vertu de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant et d'un droit d'opposition, qui pourront être exercés en écrivant au Camping Le Bosc.

Article 18 : Protection des données – RGPD

Loi RGPD - Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données vous concernant Le Camping Le Bosc est destinataire ainsi que d'opposition à leur traitement. Vous pouvez exercer ce droit par e-mail envoyé à : contact@otstcyp.com

Fait à : Saint-Cyprien, le 30 juillet 2021.